

**DECISION N°2024-221**  
**PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE**

La Directrice Générale du CHU de Rouen, Directrice Commune,

Vu le Code de la santé publique,  
Vu le Code Général de la Fonction Publique,  
Vu le Code de procédure pénale,  
Vu le décret n° 2016-524 relatif aux Groupements Hospitaliers de Territoire du 27 avril 2016 et la convention constitutive du Groupement Hospitalier de Territoire « Rouen Cœur de Seine » du 30 juin 2016,  
Vu le règlement intérieur du Groupement Hospitalier de Territoire « Rouen Cœur de Seine » adopté par le Comité Stratégique le 15 décembre 2016,  
Vu l'avenant n°1 du règlement intérieur du Groupement Hospitalier de Territoire « Rouen Cœur de Seine » adopté par le Comité Stratégique le 21 décembre 2017,  
Vu la convention de direction commune du 28 décembre 2020 entre le CHU de Rouen Normandie, le CH de Gournay-en-Bray, le CH de Neufchâtel-en-Bray, le CH du Belvédère, et l'annexe portant sur l'organigramme de direction commune ;  
Vu le décret du 11 juin 2024 du Président de la République nommant Mme Stéphanie DECOOPMAN Directrice Générale du CHU de Rouen à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024,  
Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 1<sup>er</sup> juillet 2024, nommant Mme Stéphanie DECOOPMAN, Directrice Générale du CHU de Rouen et Directrice des centres hospitaliers de Gournay-en-Bray, de Neufchâtel-en-Bray et du Belvédère,  
Vu le règlement intérieur du CHU de Rouen.

**DECIDE :**

**Article 1**

Mme Stéphanie DECOOPMAN donne délégation de signature permanente à Mme Delphine PICOCHÉ, Ingénieur en Chef Hospitalier, Adjointe au Directeur de la Recherche Clinique et de l'Innovation (DRCI), à l'effet de signer, dans la limites de ses mission :

- Tous les documents relatifs à l'organisation du travail, des congés, des autorisations d'absence des personnels de la DRCI,
- Toutes les conventions, courriers, attestations, documents, etc., nécessaires au bon fonctionnement de la DRCI,
- Tous les actes de gestion courante dans la limite des dépenses et des crédits inscrits à l'Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (EPRD) de la Direction, et signature des pièces justificatives attestant du service fait.

**Article 2**

Sont exclues de la présente délégation de signature :

- Les assignations de personnel en cas de grève,
- Les décisions d'ordre disciplinaire,
- La signature de marchés publics,
- La signature de délégations de service public.

Les actes n'étant pas mentionnés à l'article 1 sont exclus de la présente délégation.

**Article 3**

Mme Delphine PICOCHÉ rend compte des conditions d'exécution de cette délégation à Mme Stéphanie DECOOPMAN, Directrice Générale du CHU de Rouen, Directrice Commune.

**Article 3**

La présente délégation est *intuitu personae*.

Elle cesse dès lors que le délégataire désigné quitte ses fonctions ou que ses fonctions font l'objet de modifications au sein du CHU de Rouen. Toute modification de la délégation de signature sera notifiée au délégataire désigné et fera l'objet d'une nouvelle décision portant délégation de signature.

En sus, la Directrice Générale du CHU de Rouen, Directrice Commune peut à tout moment retirer la présente délégation de signature au délégataire désigné, sans motivation aucune. Cette décision de retrait devra être publiée au recueil des actes administratifs.

**Article 4**

La Directrice Générale du CHU de Rouen, Directrice commune est chargée de l'exécution de la présente décision.

**Article 5**

La présente délégation de signature est portée au registre des décisions du CHU de Rouen.

Elle sera publiée au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Seine Maritime et sur le site internet de l'établissement.

La présente décision prend effet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024.

**Article 6**

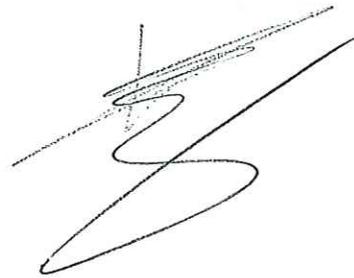
La présente décision peut être contestée dans les deux mois qui suivent sa publication en déposant soit un recours gracieux auprès de la Directrice Générale du CHU de Rouen, Directrice Commune du CH de Gournay-en-Bray, du CH de Neufchâtel-en-Bray et du CH du Belvédère, soit un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rouen.

Fait à Rouen, le **02 SEP. 2024**

Le Délégant  
Stéphanie DECOOPMAN  
Directrice Générale du CHU de Rouen,  
Directrice Commune



Le Délégataire  
Delphine PICOCHÉ  
Ingénieur en Chef Hospitalier



Copie :  
Mme Delphine PICOCHÉ  
Mme Stéphanie DECOOPMAN  
Monsieur le Comptable Public de l'Etablissement  
Registre de la Direction Générale